

EDITORIAL

GRAMAT TRIPLE A



Depuis plusieurs mois la presse titre quotidiennement sur la crise. Il n'est question que de triple A, de dette, d'emprunts toxiques, de déficits, de chômage, de récession, de morosité. Il faut se rendre à l'évidence : notre triple A ne tient qu'à un fil.

Au plan local, ce label, signe d'une gestion saine et équilibrée peut s'appliquer à la commune de Gramat. Les critères en sont : le niveau de la dette, le taux des emprunts, les coefficients de surendettement et d'autofinancement, les charges structurelles.

La dette : à 1 169 € par habitant, elle est peu élevée pour la strate démographique de notre collectivité.

Les emprunts : ils sont sécurisés sur un taux fixe à 4 % et un taux variable non toxique de la Banque centrale européenne à 1 % actuellement.

Le ratio de surendettement est inférieur au seuil critique exigé malgré des investissements structurants en progression.

La capacité d'autofinancement, témoin de l'excédent budgétaire, est bonne.

La trésorerie abondée à 1 467 000 € est excellente.

Les charges structurelles obligatoires (personnel, Service départemental incendie et secours, capital, intérêts de la dette) sont couvertes par les budgets communaux.

L'emploi suit une courbe positive pour l'agroalimentaire (prévision de croissance de 25 % à la Quercynoise sur deux ans) et le CEA (une vingtaine d'emplois de chercheurs attendus en 2012-2013). L'abattoir ovin se restructure dès 2012 pour augmenter son potentiel. La commune n'est pas étrangère à cette croissance : 280 000 € pour l'adduction d'eau de la CAPEL et partenariat sur les énergies renouvelables avec le CEA.

SOMMAIRE

| | |
|-----------|--|
| Page 1 : | Editorial |
| Page 2 : | Compte rendu des conseils municipaux |
| Page 5 : | Communiqué de la Poste |
| Page 6 : | Recherches sur les combattants de 14/18 |
| Page 7 : | Repas des aînés - Environnement - Forum des associations |
| Page 8 : | ALSH - Amicale bouliste Gramatoise |
| Page 9 : | Médiathèque |
| Page 10 : | RAM - Nouveau commerce |
| Page 11 : | Sainte-Barbe des pompiers |
| Page 12 : | Bou et Cirque Misère |
| Page 13 : | Nos écoles - Louis Mazet - La Garenne |
| Page 15 : | Sainte-Hélène |
| Page 16 : | Association des parents d'élèves |
| Page 17 : | Club de la gaieté |
| Page 18 : | Music Passion |
| Page 19 : | Emploi service - Vin d'honneur à la mairie |
| Page 20 : | Etat civil - Calendrier des manifestations |

La fiscalité communale en retrait de 15 % par rapport à 1995 couronne ces bonnes nouvelles. Les prestations du service public n'en sont pas moins améliorées (cinéma, ALSH, médiathèque, aide aux plus démunis...).

Nous administrons ainsi la preuve que grâce au travail, à une gouvernance éclairée et une rigueur de gestion revendiquée depuis 18 ans, notre équipe pluriculturelle a réussi, sans recourir à l'austérité et aux privations, là où bon nombre d'Etats ont échoué.

Je pense donc pouvoir faire preuve d'un optimisme raisonné en affirmant que Gramat n'aura pas à sortir de la crise puisque notre collectivité n'y est jamais entrée.

Bonne et heureuse année à tous.

Franck THEIL
Maire de Gramat



Proposition d'un périmètre pour une communauté de communes

(19 voix pour, 5 contre : Mmes et MM. Maria-Fatima Ruaud - Michel Sylvestre, Angelo Parra, Michelle Poirrier, Raymond Estibals)

M. Theil rappelle que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales fait obligation au représentant de l'État dans le département d'arrêter, avant le 31 décembre 2011, un schéma départemental de la coopération intercommunale après évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

Le schéma doit assurer la couverture intégrale du territoire en EPCI à fiscalité propre dans le respect de certaines orientations dont les principales concernent la cohérence spatiale des EPCI, la solidarité financière, la réduction du nombre de groupements sans fiscalité propre et syndicats mixtes.

Le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale.

Le schéma a été présenté pour la première fois le vendredi 15 avril 2011 à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Après une première présentation du projet, celui-ci a été adressé aux communes et groupements de communes pour avis qui ont disposé d'un délai de 3 mois pour en délibérer soit, au plus tard, le 18 juillet 2011. A défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis était réputé favorable.

La population de la communauté de communes du Pays de Gramat est de 4 200 habitants environ. La limite minimale d'une communauté de communes, avec la réforme, est fixée à 5 000 habitants. Depuis le rejet du schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le préfet, de nombreuses réunions ont eu lieu à des fins de proposition d'un territoire pertinent en ce qui concerne la commune de Gramat.

Un périmètre intercommunal pertinent pour la commune de Gramat se définit de la façon suivante : c'est l'émanation spontanée d'une terre où les gens veulent vivre ensemble, lieu où l'on se détend, où l'on pratique des activités culturelles, sportives, où l'on fait ses achats et c'est surtout avoir des projets communs et une vision commune de développement.

Ce périmètre pertinent doit également réunir un ensemble de paramètres pour assurer un fonctionnement de l'intercommunalité et pour la doter de moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre des projets sur son territoire.

La commune de Rocamadour située dans le canton de Gramat a fait le choix en 2009 de rejoindre la communauté de communes du Pays de Souillac à compter du 1^{er} janvier 2010. Rocamadour jouxte la commune de Gramat et le canton de Payrac. Des contacts ont été pris, suivis de réunions de travail avec Padirac et Souillac. Les résultats ont été présentés à la commission plénière du Conseil municipal du 10 octobre 2011 qui a émis un avis favorable.

M. Theil, après ces contacts demandés par Souillac et la réunion de la commission plénière du Conseil du 10 octobre 2011, propose le périmètre suivant : mise en place d'une communauté de communes avec la communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour, des communes du canton de Payrac, la commune de Gramat ainsi que les communes riveraines qui souhaiteraient rejoindre ce territoire pertinent pour la mise en place d'une communauté de communes répondant aux exigences de la loi précitée.

M. Theil précise que le département du Lot a un handicap, celui des distances entre collectivités et une faible densité.

La communauté de communes a deux intérêts :

- arriver à une mutualisation des moyens avec comme objectif la diminution des charges ;
- en terme de moyens humains, parvenir à une flexibilité plus importante au niveau de la gouvernance.

Dans ce projet de périmètre, il y aura plusieurs pôles avec une moyenne de 4 200 habitants par pôle. Les services de proximité (crèches, accueils de loisirs...) resteront sur les sites actuels. Sur ce périmètre multipolaire, aucun pôle n'a la possibilité de mener de grands projets structurants seul. Pour étayer cet argument, le maire donne deux exemples :

- celui d'une salle de spectacle dans le domaine culturel ;
- celui d'une piscine couverte dans le domaine sportif.

M. Theil aborde également le sujet de la santé où il précise que des conventions peuvent être signées entre les différents pôles. Gramat a la chance d'avoir un hôpital local sur son territoire, il faut le conserver mais malheureusement, seul, cela ne sera pas possible à terme. Pour le moment, il ajoute que les hôpitaux de Gramat, Martel et Saint-Céré étudient des possibilités de travail en commun. Il précise les raisons qui poussent à un rapprochement avec l'EPCI de Souillac et le canton de Payrac :

- le Conseil a toujours souhaité que le projet

intercommunal, pour Gramat, ne soit pas limité aux seules limites cantonales, ne serait-ce que pour posséder une capacité financière crédible ;

- un partenariat existe déjà en matière touristique, puisqu'un syndicat mixte, qui regroupe tout le territoire Nord, a été mis en place et fonctionne harmonieusement ;

- Rocamadour est une commune qui a fait le choix de Souillac en 2009 pour une intégration au 1^{er} janvier 2010. Cela permettrait à Gramat de retrouver Rocamadour, qui est une des communes fleurons du département du Lot.

Il ajoute qu'il n'y a pas d'exclusion avec les autres territoires et notamment celui de Padirac. La porte de ce périmètre est ouverte à toutes les communes limitrophes.

M. Theil répond qu'à l'heure actuelle, on ne peut pas se rapprocher de Saint-Céré car il n'y a pas de continuité territoriale avec Gramat, Padirac faisant écran. Mme Malaval ajoute que le président de Saint-Céré a déclaré dernièrement qu'il pourrait rester seul puisqu'il dépasse le seuil de 5 000 habitants.

Dissimulation des réseaux téléphoniques avenue de Belgique

(23 voix pour, 1 abstention : M. Michel Sylvestre via la procuration qu'il a donnée à Mme Maria-Fatima Ruaud)

M. Theil expose que dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux aériens avenue de Belgique, la commune doit assurer la maîtrise d'ouvrage des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique, comme elle s'est engagée par délibération du 16 février 2010.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la Fédération départementale d'électricité du Lot (FDEL) pour les réseaux électriques et d'alléger la tâche incombant à la commune, il propose au Conseil d'appliquer des dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (désigner parmi les maîtres d'ouvrage celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération). Le Conseil municipal désigne la FDEL pour assurer cette maîtrise d'ouvrage.

Travaux voirie

M. Estibals souhaite connaître le fonctionnement de la communauté de communes dans la prise de décisions relatives à la voirie. En effet, est-ce le Conseil communautaire qui décide des axes sur lesquels auront lieu des travaux ou si ce sont

les communes qui en font la demande. Cette demande fait suite à des travaux qui ont eu lieu au Cuzoul sur une distance d'environ 1 km alors que l'avenue François Souladie desservant l'hôpital ressemble à un « *champ de pommes de terre* ».

Mme Malaval précise le fonctionnement. Chaque année, les communes membres dressent une liste de leur demande de travaux en matière de voirie puis, par la suite, la communauté de communes donne son accord en fonction du budget qu'elle peut allouer à ces travaux. En ce qui concerne le Cuzoul, Mme Malaval précise que la communauté a des moyens en matériels et humains pour traiter des travaux sur ce type d'axe. En ce qui concerne l'avenue François Souladie, cela dépasse les compétences de la communauté qui ne finance que du bicouche. Dans le cas de travaux, la commune devrait prendre en charge la différence de coût entre le bicouche et l'enrobé, ainsi que les travaux liés à l'accessibilité et la mise en place des trottoirs. De ce fait, le budget pour cette avenue est bien plus conséquent que celui alloué pour le Cuzoul.

Fiscalité - Urbanisme

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquie)

M. Theil précise que la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010.

Le nouveau dispositif repose sur la taxe d'aménagement (TA) en section 1 et le versement pour sous-densité (VSD) en section 2. Il entrera en vigueur le 1^{er} mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en œuvre en 2012.

Les enjeux de ce dispositif sont :

- améliorer la compréhension et la lisibilité du régime ;
- simplifier en réduisant le nombre d'outils de financement ;
- promouvoir un usage économe des sols et contribuer à la lutte contre l'étalement urbain ;
- inciter à la création de logements.

La fiscalité de l'aménagement est rassemblée dans un seul chapitre du Code de l'urbanisme en lieu et place d'articles épars figurant essentiellement dans ce code ou dans le Code général des impôts. Ce regroupement participe de la réécriture du Code de l'urbanisme dans le but d'une meilleure lisibilité.

Le dispositif est composé de deux taxes qui se complètent :

- la taxe d'aménagement qui porte les objectifs de simplification et de rendement en permettant le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation ;

- le versement pour sous-densité qui porte l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et incite à une utilisation économe de l'espace.

La taxe d'aménagement se substitue à :

- la taxe locale d'équipement (TLE) ;
- la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS) ;
- la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'assiette de la taxe est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par mètre carré de la surface de la construction. La surface hors œuvre nette (SHON) étant réformée, la nouvelle surface s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

Les surfaces sont calculées à l'intérieur des façades du bâtiment pour ne pas pénaliser l'isolation.

Une valeur unique est fixée par mètre carré (660 € en province et 748 € en Ile-de-France). Les dix catégories de la TLE devenues complexes, et parfois obsolètes, sont supprimées.

Pour tenir compte de certaines situations particulières et pour ne pas renchérir le coût de la fiscalité par rapport à la situation actuelle, un abattement unique de 50 % est créé. Il bénéficie aux sociétés HLM, aux résidences principales pour les 100 premiers mètres carrés et aux constructions abritant des activités économiques.

Pour certains aménagements partiellement ou non taxés jusqu'alors (terrains de camping, résidences mobiles de loisirs et habitations légères de loisirs), la taxation sera simplifiée et déterminée par emplacement.

D'autres aménagements (piscines, éoliennes et panneaux photovoltaïques) seront taxés sur une valeur forfaitaire simple et modérée.

Les emplacements de parkings non compris dans la surface imposable d'une construction (notamment les parkings à ciel ouvert, consommateurs d'espace) seront désormais taxés sur une base imposable de 2 000 € par emplacement. Les collectivités compétentes en matière de PLU pourront augmenter ce seuil jusqu'à 5 000 € dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire.

Pour la part communale, la fourchette des

taux est fixée entre 1 % et 5 %, comme pour la TLE. Le dispositif prévoit que les communes ou EPCI pourront pratiquer, s'ils le souhaitent, des taux différents par secteurs de leur territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation dans chaque secteur. La TLE n'offre pas actuellement cette possibilité.

En l'absence de première délibération, le taux est fixé à 1 % dans les communes ou EPCI où la taxe est instituée de plein droit. Dans un but de simplification des outils mis à disposition des collectivités, il est également prévu que le taux pourra être supérieur à 5 % et porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs.

Les taxes et participations précitées sont définitivement abrogées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Comme dans le régime actuel, la taxe sera recouvrée en deux échéances à 12 et 24 mois ou en une seule échéance si le montant de la taxe est inférieur à 1 500 €.

Une majoration de 10 % est appliquée en cas de paiement tardif.

La taxe est reversée aux collectivités territoriales pour les montants recouvrés nets de frais de gestion. L'Etat effectue un prélèvement de 3 % pour frais d'assiette et de recouvrement.

Pour améliorer l'information des collectivités territoriales en vue de leurs prévisions budgétaires, l'administration en charge de l'urbanisme fournira avant le 1^{er} mars de chaque année, aux collectivités territoriales bénéficiaires, les éléments concernant l'année civile précédente nécessaires aux simulations de recettes.

Le Conseil municipal institue le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal, précise que la présente délibération est valable pour une durée de trois années (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois le taux fixé ci-dessus et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Eaux du bassin versant Dordogne

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquie)

M. Vialatte expose que l'Etat a été saisi par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) en vue de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur la partie amont du bassin versant de la Dordogne (de ses sources à Limeuil).

La réalisation d'un SAGE est de nature à fédérer l'ensemble des parties prenantes d'un bassin versant hydrographique pour mettre en œuvre de façon cohérente et opérationnelle les mesures nécessaires à l'atteinte du « *bon état* » des eaux, objectif fixé par la directive cadre européenne de l'eau.

Le Code de l'environnement fixe le cadre de cette procédure.

Celle-ci débute par la délimitation du périmètre du SAGE. Ce périmètre est arrêté par le préfet après avis des collectivités territoriales concernées. A l'issue de cette étape, la commission locale de l'eau (CLE) est créée. Sa composition est arrêtée par le préfet. La CLE conduit, élabore et met en œuvre le SAGE. La CLE est composée de 3 collèges :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;
- collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers et des organisations professionnelles ;
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

La commune étant concernée par le périmètre du SAGE, le préfet sollicite l'avis de Gramat. A défaut de réponse, l'avis de la commune serait réputé favorable.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet.

Site Internet de Gramat

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquié)

Mme Roy rappelle que par délibération en date du 11 décembre 2008, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot. Celle-ci arrive à échéance au 31 décembre 2011.

La convention a pour objet de définir les conditions d'adhésion de la collectivité à l'utilisation des technologies de l'Internet, notamment sur deux domaines principaux :

- le site Internet de la commune de Gramat ;
- la dématérialisation des actes administratifs (transfert des délibérations de façon dématérialisée) et la dématérialisation des marchés publics (mise en ligne des marchés publics avec téléchargement des dossiers par les candidats intéressés depuis le site Internet).

Elle est d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les modalités financières peuvent se résumer comme suit :

- module Internet : 330 € ;
- module dématérialisation : 375 €, somme à laquelle il faudra ajouter 25 €/marché publié avec un dossier de consultation des entreprises (DCE) et 40 €/marché publié avec un DCE et remise des offres électroniques par les entreprises.

A cet effet, il est soumis à l'approbation du Conseil municipal une convention liant la commune de Gramat et le centre de gestion pour continuer ces deux services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la convention annexée à la présente délibération.

Financement pour la projection numérique et la 3D du cinéma

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquié)

Mme Curtet rappelle que le Conseil municipal a délibéré favorablement pour inscrire l'opération relative à la « Fourniture, installation et maintenance de l'équipement pour la projection numérique et la 3D du cinéma municipal L'Atelier de Gramat ».

Des dossiers de subventions ont été adressés à plusieurs partenaires et sont actuellement en cours d'instruction.

Le Conseil municipal, adopte le plan de financement suivant :

Total des dépenses pour l'opération (y compris climatisation, hublot, travaux électriques...) : 101 091,90 € TTC.

Recettes

Apports en fonds propres : 10 000 €

Subventions :

- Région 17 912 € (subvention sollicitée) ;
- dotation d'équipement des territoires ruraux : 15 690 € (subvention obtenue) ;
- CNC - Aide à la numérisation sollicitée : 40 923 € (subvention sollicitée).

Total : 101 091,90 € TTC.

Attribution du marché de la projection numérique et de la 3D

Option retenue : extension de garantie de 7 ans ou 22 000 heures de projection.

Délais d'exécution : 20 jours.

Montant : 86 112 € TTC.

Attribué à DECIPRO (Montpellier)

Tarif du cinéma

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquié)

Tarif entrée (normal) +15 ans : 6 €.

Tarif réduit extérieur (-15 ans non Gramatois, résidents des maisons de retraite, carte étudiant) : 5 €.

Tarif réduit jeune (-15 ans Gramatois, groupes scolaires, colonies de vacances, 20 enfants, carte étudiant, ALSH et toute structure dépendant de la municipalité) : 4 €.

Tarif carte d'abonnement (10 entrées) tout public, 12 mois : 50 €.

Collège au cinéma, école et cinéma : selon tarif imposé au niveau national.

Séances pédagogiques privées enfants (déclassement billet scolaire) : 3 €.

Opérations et manifestations exceptionnelles : 4 €.

Fête du cinéma : selon tarif imposé au niveau national.

Nuit du cinéma (4 films) : 16 €.

Nuit du cinéma (4 films) avec diffusion de films en 3D : 18 €.

Projection inférieure à 45 min : 4 €.

Séance 3 D (location des lunettes 3D/séance) : 1 € en sus de la place.

Séance de plein air tarif unique : 5 €.

Acquisition de terrains au Buy

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquié)

M. Theil expose que suite aux difficultés rencontrées sur le pont traversant le chemin de fer au Buy, il a été nécessaire de trouver un cheminement de substitution pour les agriculteurs. De façon transitoire, un propriétaire privé, M. Cambon, a autorisé les agriculteurs à utiliser ses parcelles à des fins de passage pour leurs engins agricoles. Cette situation devenant pérenne, la Commune s'est rapprochée de M. Cambon afin de disposer de ce cheminement. Afin de délimiter ce cheminement, le géomètre s'est rendu sur place afin de faire un découpage. Les parcelles concernées ont pour surface 2 293 m². M. Cambon propose ces terrains à la commune à titre gratuit.

La Commune, acquéreur, aura à sa charge les frais notariés et de géomètre.

Convention entre la Mairie, le syndicat BAG-DM et M. Barquet

(17 voix pour, 1 abstention : M^{me} Gisèle Mauriès s'abstient via la procuration qu'elle a donnée à M. Jean Pinquié)

M. Ruscassie informe l'assemblée qu'une convention tripartite entre la mairie de Gramat, le syndicat mixte BAG-DM et M. Barquet doit être établie. En effet, M. Barquet met à disposition une partie de son terrain. La situation, la nature et la configuration de cet emplacement sont particulièrement adaptées pour matérialiser une aire de propreté.

L'espace permet d'installer 6 conteneurs (3 de chaque type de déchets, non valorisables et recyclables). Un état des lieux est réalisé et il est convenu que l'entretien des équipements posés sur la parcelle incombe au syndicat mixte. En cas de dégradation en lien avec le service de collecte, les frais de remise en état du terrain seront à sa charge.

Syndicat mixte BAG-DM

M. Ruscassie, président du syndicat mixte BAG-DM présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel 2010 du syndicat mixte.

Le syndicat mixte BAG-DM (initialement dénommé SIVU syndicat intercommunal à vocation unique) a été créé par arrêté préfectoral en date du 14 février 2000. Il regroupe les communes de Bio, Alviac et

Gramat et gère principalement les déchets ménagers.

La « poubelle lotoise » (en kg/hab) est évaluée à 547 kg (population INSEE 2007) contre une moyenne nationale estimée à 594 kg/hab (source ADEME 2007).

La « poubelle BAG-DM » est estimée à 385 kg/hab (population INSEE 2007/4 472 hab), hors verre et déchetterie.

En été 2011, des agents du SYDED ont fait un pointage des points de collecte en y intégrant les coordonnées GPS, et ont relevé les anomalies sur certains points de collecte.

A l'avenir, les dossiers qui vont être menés sont l'étude de la mise en place de containers enterrés parallèlement à l'opération d'aménagement du centre-ville.

Concession gaz

M. Simon présente au Conseil municipal le

rapport annuel 2010 de la concession gaz.

- Nombre de clients gaz sur le territoire de la commune : 163 en 2007, 195 en 2010.

- Longueur des conduites basse pression 11 076 m en 2010.

- Consommation de 3 624 MWh en 2010. Cette consommation a conduit à une recette de 265 500 € en 2010.

- En 2010, 20 619 € HT ont été investis par Gaz de France dans le développement du réseau.

Agence régionale de la santé (ARS)

M. Destic, maire de Saint-Céré, est membre titulaire et M. Theil son suppléant. Au cours de la réunion, il a été retenu, sous réserve de la validation par l'ARS, que les communes de Saint-Céré et Gramat seraient prioritaires en ce qui concerne l'implantation d'une maison médicale.

Suite à la demande de Mme de La Cruz, Mme

Roy expose que le dossier médical est en cours de montage. Il devra être adressé avant le 12 mars 2012 où il sera soumis à validation de l'ARS qui aura jusqu'au mois de juin pour statuer. Si ce dernier est validé, il faudra réaliser le projet architectural. A l'heure actuelle, 3 médecins veulent y entrer ainsi qu'un cabinet d'infirmières. Des contacts sont en cours avec une orthophoniste et un pédicure.

Elle précise que le projet médical est porté dans cette phase par les professionnels de santé. Le porteur de ce projet est le docteur Mallet. La commune apporte son soutien moral et logistique.

Les comptes rendus peuvent être consultés en mairie et sur Internet (www.gramat.fr / Conseil municipal).

LA 3D EST ARRIVÉE AU CINÉMA L'ATELIER DE GRAMAT

Bien plus de 10 années après son inauguration, le Cinéma l'Atelier innove et suit le mouvement de l'ère numérique et de la 3D.

En effet, l'installation du Cinéma numérique et de la 3D a été inaugurée le jeudi 8 décembre 2011 au Cinéma l'Atelier de Gramat en présence des élus, des partenaires et du public fidèle.

L'installation du numérique et de la 3D ont été permis grâce au soutien de nos partenaires par le canal des subventions :

l'Etat, qui nous a confirmé son soutien à hauteur de 15 000 €, le Centre national de la cinématographie (40 000 €) et le Conseil régional (14 000 €) qui nous ont confirmé leur appui et soutien financier pour cette opération investie à hauteur de 110 000 €.

La salle de Gramat est fréquentée dans une moyenne de 18 000 spectateurs annuels.

Cette installation permet aux spectateurs une image de qualité. Et avec des lunettes spéciales mises à disposition du public pour une location fixée à 1 €, les spectateurs

pourront voir les derniers films en relief 3D.

Nous vous proposons de vous rendre compte de la qualité de l'image et de l'effet 3D en assistant à une séance au Cinéma l'Atelier qui offre une programmation de qualité.

Le programme est disponible sur le site Internet de la commune de GRAMAT, (www.gramat.fr, rubrique « Culture » ou www.cinematelier.fr), dans les commerces locaux et au sein de tous les services municipaux.

COMMUNIQUÉ DE LA POSTE

La Poste de Gramat met en place de nouveaux horaires début 2012. A partir du lundi 2 janvier, elle accueillera la clientèle du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30, de 9 heures à 12 heures le samedi. Cette modification n'aura pas d'incidence sur la distribution du courrier par les facteurs, ni la mise à disposition des boîtes postales.

Erik Burté, directeur de La Poste sur le secteur de Gramat, assure la responsabilité de cet établissement. Il dirige, avec Laurence Blanc-Périé son adjointe, une équipe de 10 collaborateurs, tous des professionnels au service des clients et de la population de Gramat.

Florence Coste conseille en direct les entreprises, artisans, commerçants, associations et professionnels pour leur courrier d'affaires, le marketing, et les offres courrier. Elle est joignable au 05 65 33 21 05 pour tous les professionnels du secteur.

Marguerite Marzenc et Laetitia Bos sont les deux conseillères

financières de La Banque postale. Elles reçoivent sur rendez-vous à Gramat au 05 65 33 21 02 ou au 05 65 33 21 08 du mardi au samedi matin. Elles sont à l'écoute des clients pour le conseil en prêts immobiliers, prêts à la consommation, l'assurance dommages et la prévoyance.

A noter que des conseillers spécialisés en patrimoine peuvent se déplacer sur simple demande au bureau de poste de Gramat, voire à domicile.

La Poste, conformément à ses missions de service public, adapte son offre de service en veillant au respect de son équilibre économique. Les clients de La Poste, particuliers et professionnels, disposent, à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, d'une offre à même de satisfaire leurs besoins.

Erik BURTE
Directeur d'établissement de Gramat

La section Histoire locale-Généalogie de l'association Racines, qui compte plusieurs adhérents gramatois, a entrepris un important travail de recensement des combattants de la guerre 14/18 du canton de Gramat en vue d'effectuer une étude pour la commémoration du centenaire de la déclaration de guerre. Cette étude paraîtra en 2014.

Elle recherche toute documentation concernant les morts pour la France (voir la liste des Gramatois morts au front), lettres, photographies, médailles, etc. mais également toute information concernant les soldats mobilisés, et qui sont sortis vivants du conflit.

Elle s'intéresse aussi à la construction des monuments aux morts, leur inauguration, leurs décors, leurs caractéristiques...

Toute aide serait précieuse en signalant, par exemple, qu'un de vos ancêtres a bien participé à la guerre de 1914-1918 alors que son nom n'apparaît pas sur le monument aux morts, en prêtant les documents (qui seront scannés et rapidement rendus) et que vous pouvez également transmettre par courriel ou déposer à la mairie.



Merci de contacter avant **mars 2012** :

Raymond Tocaben 10, rue de la Fontaine – Soulié – 46500 Gramat,
Tél. 05 65 38 83 45 (raymond.tocaben@orange.fr)

LISTE DES MORTS DE GRAMAT POUR LA FRANCE

| | | | | | | | | |
|-------------|------------------|----------------|------------|---------------------|------------|-------------|---------------------------|------------|
| NOM | Prénom | date naissance | DEGAT | Eugène | 24/07/1882 | MERIC | Elie | 14/09/1895 |
| ALBIAC | Gilbert | 06/10/1878 | DELLUC | Emile Baptiste | 22/08/1893 | MEULET | Paul | 28/01/1893 |
| ANDRAL | François Henri | 18/07/1894 | DELLUC | Germain Gabriel | 09/08/1888 | MIROUZE | Zéphirin | 29/02/1896 |
| ANDRAL | Jean-Pierre | 20/09/1892 | DELMAS | Henri | 25/01/1890 | MOURALES | Baptiste | 18/03/1896 |
| ANDRAL | Henri | 05/11/1889 | DELMAS | Pierre Henri | 10/04/1876 | NOIRIC | Jean | 09/06/1889 |
| ARLIGUIE | Gabriel | 07/06/1887 | DELMAS | Urbain | 25/05/1887 | ORLIAC | Jean | 19/02/1887 |
| BALMETTE | Jean | 13/10/1893 | DELPEYROT | Frédéric | 25/10/1888 | PELAPRAT | Henri | 26/07/1896 |
| BERGOUNIOUX | Emile | 05/01/1869 | DELPEYROT | Valentin | 10/09/1891 | PELAPRAT | Alain | 24/02/1887 |
| BERGOUNIOUX | René-Marie | 08/04/1895 | DELPEYROUX | Louis | 19/06/1881 | PERIQUOI | Prosper | 05/07/1895 |
| BLANC | Eugène Adrien | 12/03/1894 | DELPEYROUX | Louis Edouard | 16/10/1883 | PEYROT | Jean | 24/03/1879 |
| BOELLINGER | Edouard | 06/10/1897 | DELPON | Albert | 01/09/1893 | PINQUIE | Guillaume | 04/08/1877 |
| BONHOMME | Denis | 25/09/1883 | DELSAHUT | Abel Cyprien | 11/08/1887 | PRABOUCHEAU | Germain | |
| BORIE | Henri | 23/11/1885 | DESPLAT | Célestin Agnès | 21/01/1892 | PRADIER | Louis | 18/03/1895 |
| BORN | Germain | 07/03/1886 | DESSAURIAC | Bernard | 28/09/1870 | RAFFY | Jean | 14/07/1884 |
| BOULET | Jean Fernand | 07/05/1888 | DODERAY | Edouard Charles | 14/02/1877 | RENAUD | Léon | |
| BOUYSSIE | Joseph Achille | 08/01/1897 | ESCUDIE | Jean | 09/08/1888 | RIOLS | Louis | 24/05/1881 |
| BOUZOU | Augustin | 23/01/1869 | FABRE | Jérémie Guillaume | 14/05/1892 | ROQUES | Henri | 07/01/1881 |
| BOUZOU | Jean | 18/01/1897 | FABRE | François Jean-Louis | 17/11/1894 | SARRAZY | Louis | 30/09/1885 |
| BOUZOU | Jean-Pierre | 02/09/1891 | FABRE | Paul Aristide | 30/08/1892 | SIRIEIX | Joseph | 10/06/1892 |
| BOUZOU | Denis | 12/10/1886 | FABRE | Louis | 30/10/1881 | SOLIGNAC | Germain | 23/08/1895 |
| BOUZOU | Elie | 13/08/1874 | FILLOUX | Théophile | 06/03/1893 | SOLEILHAC | Jules Louis | 08/11/1893 |
| BROUQUI | Jérémie | 08/03/1885 | FOURNIE | Joseph | 02/11/1883 | SOUBRIE | Henri | 22/12/1881 |
| BRU | Paul | 15/11/1892 | FRANCOUAL | René | | SOULADIE | René Charles | 17/11/1892 |
| CAMBONIE | Camille | 07/04/1894 | GRANGE | Joseph | 19/03/1875 | TERROU | Adrien Robert | 22/05/1898 |
| CAYRE | Eloi | 05/09/1880 | GRANGIE | Augustin | 12/06/1877 | TERROU | Albert | 09/05/1894 |
| CAZELLE | François | 18/01/1892 | GRATIAS | Jean | 30/05/1886 | THAMIE | Gabriel | 15/09/1885 |
| CHASSAING | Léon | 16/09/1886 | JALABERT | Edouard | 26/11/1886 | THAMIE | Jean-Baptiste | 17/02/1887 |
| CHENAUD | Léon | 08/01/1894 | JAMMES | Jean-Daniel | 23/06/1891 | THAMIE | Jacques Quintin | 30/08/1872 |
| COLLADO | Jean | 24/09/1879 | LACAM | Prosper | 14/01/1874 | TOURNIE | Augustin | 14/05/1883 |
| COUSTOU | Albert | 02/08/1885 | LACOMBE | Henri | 12/08/1893 | TOURNIE | Célestin Jean-Marie Louis | 19/08/1878 |
| DARLES | Jules-Edouard | 27/11/1890 | LACOMBE | Joachim | 20/03/1889 | TREIL | Henri | 14/08/1882 |
| DARNIS | Martin | 17/03/1897 | LAFEUILLE | François | 23/07/1877 | VAREILLE | Félix | |
| DARNIS | Pierre-Joachin | 09/08/1884 | LAFUGAL | Alfred Guillaume | 08/07/1892 | VERS | Arsène | 05/09/1896 |
| DE LORENZI | Ernest | 16/12/1881 | LAMOTHE | Antonin | 13/10/1893 | VIDALLAC | Fernand | 08/05/1896 |
| DECAS | Armand | 08/02/1883 | LAPORTE | Joachim | | VIGNON | Maurice | 31/05/1874 |
| DECAS | Antony | 26/12/1881 | LAVAL | François | 12/01/1880 | VITRAC | Jean | 30/08/1888 |
| DECROS | Eloi Louis | 28/08/1891 | LAVILLE | Elie | 28/08/1885 | YZORCHE | Jérémie | 17/04/1896 |
| DECROS | Antoine David | 09/03/1894 | MARTY | Louis | 18/05/1895 | | | |
| DECROS | François Germain | 29/04/1889 | MAZET | Jean Marcel | 06/02/1889 | | | |

REPAS DES AÎNÉS

Ils étaient un peu plus de 260 convives réunis le dimanche 11 décembre 2011 à la salle des fêtes pour le traditionnel repas de Noël.



Le maire, Franck Theil, a accueilli les invités avec un chaleureux discours de bienvenue. Il a remercié les membres du CCAS, les bénévoles de la Croix-Rouge, du Secours catholique et les agents techniques pour leur aide, ainsi que le centre Leclerc de Gramat pour le soutien apporté. Il a félicité Marie Christine Magne, conseillère municipale, pour avoir confectionné de magnifiques décorations de centres de tables sur le thème de la nature.

M Theil a rappelé que le Filbus circulait les mardis et jeudis et qu'il était à la

disposition de tous les Gramatois.

Par la même occasion, il s'est félicité d'annoncer la pérennisation de tous les projets :

- animation médiathèque, pour les personnes qui résident en maison de retraite le 2e vendredi du mois, avec la création d'un nouveau service : le portage de livres à domicile, pour les personnes âgées ou handicapées ;
- coup de cœur lecteurs, le 1er mardi de chaque mois ;
- filbus.

A la fin de son allocution, M. le Maire a souhaité une bonne journée et une bonne année à tous les aînés. Le repas préparé par M. Maynard et animé par Musique Passion a su ravir les convives et donner un coup d'envoi aux festivités de fin d'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2012 !

Jacqueline ROY
CCAS

COMMUNIQUÉ DU CCAS

Bons de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité a offert aux familles bénéficiant des aides sociales :

- un bon d'achat de produits alimentaires,
- un bon d'achat pour un jouet aux enfants de moins de 12 ans,
- un abonnement à la médiathèque et 10 places de cinéma pour les enfants de plus de 12 ans.

Nouveaux arrivants

La municipalité invite les nouveaux arrivants qui se sont installés sur la commune de Gramat pendant l'année 2011, le jeudi 9 février 2012 à 18 heures, à la mairie. Merci de vous inscrire soit en passant à la mairie, soit appelant au 05 65 39 70 41 ou par courriel ccas.gramat@wanadoo.fr. Nous vous attendons nombreux.

Forum des associations à but social

Un forum des associations à but social se déroulera le dimanche 29 janvier 2012 à la salle des fêtes de Gramat, de 10 heures à 18 heures. Cette journée permettra à chaque association de faire connaître son champ d'intervention et le soutien qu'elle peut apporter au quotidien.

Jacqueline ROY
Adjointe aux Affaires sociales

Qui a dit que les vacances étaient faites pour se reposer ? Pas les enfants de l'accueil de loisirs en tous les cas ! Pour entamer cette première semaine de congés, on apprend à danser le **logobitombo** de Moussié Tombola. Tous les enfants le connaissent déjà avec sa fameuse « *corde à sauter eh eh, corde à sauter eh eh !* ». Donc tout le monde danse et chante et on rigole bien dans le groupe des grands !

Bien sûr c'est **Noël**, alors on a déjà décoré les sapins et les salles d'activités, puis on fait des coloriages de Noël, et des cartes de vœux... et le père Noël est passé ! Oui, un peu en avance car il avait tellement de travail en retard... et comme les enfants de l'accueil de loisirs sont les plus sages, les plus gentils et les plus polis : il les a bien récompensés. Une montagne de cadeaux les attendait : une maison Playmobil et ses personnages, un quartier général d'agents secrets et leurs véhicules transformables, des poupées, des bébés dans leur poussette, et autres camions de pompiers, grues, voitures, et jeux de société. Quel bonheur ce jour-là : merci Père Noël !

Les plus jeunes se sont amusés et défoulés à faire des parcours multisports, des jeux musicaux, des relais et jeux de ballons. Mais ils ont aussi fait de la pâtisserie, des activités artistiques et manuelles, comme une fresque pour souhaiter une bonne et heureuse année 2012 à tout le monde, et un mobile géant aux motifs de Noël.

Cette année encore, la médiathèque municipale de Gramat nous a offert un spectacle qui a eu lieu le mercredi 21

décembre à la salle de l'Horloge et qui s'intitule **Mère Noël au jardin enchanté**.

Et, comme vous le savez, le cinéma 3D est arrivé à Gramat, alors profitons-en pour aller voir les aventures de la famille Noël, ou comment le père Noël peut-il distribuer les cadeaux dans le monde entier en une seule nuit ? Mystère... c'est **Mission Noël !**

Et voilà des vacances bien remplies pour nos chers bambins avant de commencer une nouvelle année !

Les mercredis de janvier et février seront l'occasion de fêter les rois et de se régaler de galettes, et de crêpes pour la chandeleur, d'aller se défouler au gymnase, de faire un tournoi de ping-pong, d'installer des nichoirs à oiseaux dans notre jardin (et de les observer aux jumelles !), ou encore de réaliser des œuvres d'art que les enfants se feront un plaisir d'offrir à leurs parents.

Quant aux vacances de février, en dehors de nos activités à l'accueil de loisirs, nous

irons passer une journée à la station du Lioran, pour faire de la **luge et du ski** (pour les plus grands) !



Alors venez vite vous inscrire ! Et en attendant, toute l'équipe d'animation espère que vous avez passé d'excellentes fêtes et vous souhaite bonne année 2012 !

Les animatrices

L'AMICALE BOULISTE GRAMATOISE

A l'occasion de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 16 décembre 2011 au boulodrome de La Garenne, Julien Lamagat a été élu président.

Le comité directeur et ses membres adressent à M. Pierre Bargues toute leur reconnaissance pour avoir su diriger le club pendant quatre décennies.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Julien lamagat.
Vice-président : Michel Guiton.
Trésorier : Lucien Pace.
Secrétaire : Jacques Gemard.

Soucieuse de répondre aux attentes de ses lecteurs, la médiathèque de Gramat, dans le cadre de ses missions, propose un nouveau service : le **portage de livres à domicile**.

Cette action s'adresse aux personnes domiciliées à Gramat qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer à la **médiathèque**. Son objectif est de permettre à ces lecteurs de bénéficier de son offre culturelle, en leur apportant à domicile livres et livres audio répondant à leurs goûts.

A la visite de notre bibliothécaire chaque mois, les livres lus sont repris et de nouveaux titres sont déposés.

Quelques règles simples à ce nouveau service

Le portage de livres à domicile s'adresse aux lecteurs inscrits selon les modalités du règlement de la médiathèque de Gramat :

- les documents (4 maximum) sont prêtés pour une durée d'un mois ;
- la durée des documents pourra éventuellement être prolongée ;
- en cas d'impossibilité, il est recommandé de prévenir la **médiathèque** la semaine précédant le rendez-vous ;
- en cas de litige au moment de la restitution des documents, l'agent de la **médiathèque** demandera le remplacement à l'identique de l'ouvrage manquant ;
- chaque adhérent est responsable des ouvrages qu'il a empruntés ;
- il ne doit pas les prêter ;
- des sacs mis à disposition par la **médiathèque**, pour l'acheminement des documents, doivent être réservés à cet usage.

Modalités d'inscription

L'inscription préalable à la médiathèque est nécessaire pour pouvoir bénéficier du service de portage de livres à domicile. Tarifs : valables 1 an de date à date.

Tarif individuel gramatois : 9 €.

Tarif couple gramatois : 12 €.

Horaires

Ce service aura lieu les mardis, tout au long de l'année, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au **05 65 38 84 63**.

L'équipe de la médiathèque

ET POUR FINIR L'ANNÉE 2011...

Le mercredi 21 décembre, la médiathèque municipale de Gramat a eu le plaisir d'offrir à la salle de l'Horloge un spectacle pour nos tout-petits, venus nombreux au rendez-vous.

En ces périodes festives de fin d'année Mère Noël au jardin enchanté a su illuminer le regard des enfants et déposer des milliers d'étoiles dans leurs yeux. C'est un jardinier à l'âme de troubadour qui a ouvert les portes de la féerie de Noël, accompagné de sa flûte malicieuse, pour nous emmener chez cette râleuse de madame Souris. Puis, nous avons fait la connaissance de monsieur

Polichinelle caché sous la neige dans des pots de fleurs, ainsi que du clown acrobate.

Dans sa tenue d'apparat, le cygne nous a rendu une petite visite, précédant la jolie fée du soleil qui, de ses doigts effilés, a saupoudré le toit de la maison de madame Souris de poudre de Perlimpinpin. C'est



alors qu'un magicien, jonglant avec des boules de neige, a permis, enfin, de délivrer d'un mauvais sort Mère Noël retenue prisonnière depuis plusieurs jours.

dans son costume traditionnel qu'elle est venue nous saluer, rejointe par son compère.

Sous des éclats de rires et de joyeux applaudissements la médiathèque municipale de Gramat clôt ainsi son programme d'animations de l'année 2011.

Rendez-vous en 2012, pour de croustillantes et nouvelles aventures...

L'équipe de la médiathèque

Et c'est sous son joli capuchon rouge et blanc et

RAM

40 petits spectateurs de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur maman ont été fascinés par la conteuse Catherine Capelle et son « tablier à histoires » venue pour animer la fête de Noël du RAM de Gramat, avant le goûter et les friandises offertes.

2011 a été bien chargée.

Les fêtes traditionnelles ont été un fil conducteur (carnaval, Pâques, fêtes des mères...). Des nouveautés ont cependant agrémenté le quotidien : rapprochement avec la bibliothèque. Suite à l'opération nationale *Premières pages* à laquelle le relais participe, des projets sont en cours de réalisation et la bibliothèque est venue à nous. En effet, Corinne s'est déplacée au relais pour nous conter des histoires, nous présenter des albums. Elle nous a intégrés aux effectifs pour aller voir le spectacle de *Bou* à la salle des fêtes (2 groupes ont été nécessaires).

Notre sortie au Parc animalier en juin a, comme à l'accoutumée, remporté un vif succès : découverte et convivialité étaient au rendez-vous.

Une rencontre avec 5 autres Ram du Lot a été organisée lors de la journée matinale des assistantes maternelles. Le relais se fait un point d'honneur à valoriser ces professionnelles de la petite enfance chaque 19 novembre. Au relais de Gramat des échanges sur leur pratique et sur les Ram se sont engagés autour d'un café, puis une animation sur la musique s'est mise en place. Emmanuelle nous a présenté son travail auprès des enfants, nous a fait découvrir des instruments et nous a montré comment en fabriquer avec de la récupération d'objets divers. Passionnante et très enrichissante matinée. Une formation de 2 jours suivie par 7 assistantes maternelles et l'animatrice sur l'éveil musical permettra en 2012 de mettre en place des séances sur la musique.

Le Ram vit grâce au dynamisme de celles qui le fréquentent. Merci à toutes. Le relais a rouvert ses portes le 5 janvier.

Petits rappels : ouverture du relais le mercredi matin et le jeudi matin de 9 heures à 12 heures avec une nouveauté pour 2012 : ouverture une fois par mois d'un jeudi entier de 9 heures à 18 heures (se renseigner au 05 65 38 42 56).

Meilleurs vœux pour 2012.

Nicole
Votre animatrice



NOUVEAU COMMERCE

Dép@n'Net Inform@tique
5, rue de la Balme, à Gramat

Magasin de dépannage (en atelier et à domicile), réparation, maintenance et vente de produits informatiques.

Ouvert du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, depuis le 27 décembre 2011.

Tél : 05 65 39 75 14

Courriel : depan.net.informatique@gmail.com

Gérants : MM. Christophe Tilhet et David Martins (tous deux originaires de Gramat, anciens élèves de Sainte-Hélène).



CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE À ISSENDOLUS

Les élus du canton et la population d'Issendolus renouvellent leur attachement aux sapeurs-pompiers

Les traditionnelles cérémonies de la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, se sont déroulées à Issendolus. M. P. Dellac, maire d'Issendolus entouré de plusieurs conseillers municipaux et habitants d'Issendolus, les conseillers généraux de Gramat et de Lacapelle, plusieurs maires et adjoints du bassin de vie de Gramat, les officiers sapeurs-pompiers, les plus hautes autorités du CNICG et du groupement territorial de la gendarmerie, les sapeurs-pompiers (SP) et les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du centre de secours de Gramat et leurs proches se sont retrouvés pour la cérémonie qui débuta par un office religieux célébré par le père Ronan de Gouvello.

Julien Lamagat décoré

Après la messe, la cérémonie se poursuit sur la place du village. Le caporal-chef Julien Lamagat fut décoré par le capitaine Moulène, chef du centre d'incendie et de secours (CIS) de Gramat, de la médaille d'honneur des SP pour 20 ans de service.

Une gerbe au nom du conseil municipal d'Issendolus a été déposée par M. Dellac, MM. Frescaline et Verdier respectivement conseillers généraux des cantons de Lacapelle-Marival et de Gramat. Les capitaines Moulène, Falantin chef de la compagnie Ouest, représentant le chef de corps et Vargues, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Lot, ont déposé une seconde gerbe au nom du centre de secours de Gramat.

456 interventions

A la réception qui suivit, M. Dellac se déclara très heureux d'accueillir les SP dont il salua le courage et l'abnégation. S'adressant aux SP, il conclut « *vous êtes des modèles de solidarité, au nom de la population de ma commune, je vous adresse toute notre reconnaissance et notre estime* ».

Le capitaine Moulène donna quelques chiffres : « *A ce jour les SP de Gramat ont effectué 456 interventions dont 48 accidents de la circulation, 246 secours et assistance à personne, 52 feux de toute*



M. Dellac au centre, entouré des personnalités, lors de son discours

nature et 10 interventions diverses » (NDLR : en 2008, 2009 et 2010 : 412, 506, 508 interventions dont 57, 62 et 66 accidents de la circulation, 269, 327 et 362 secours et assistance à personne, 53, 89 et 64 feux de toute nature, 33, 28 et 16 interventions diverses). Le capitaine Moulène adressa toutes ses félicitations à Vincent Georges qui a été nommé au grade de caporal. Il rappela sur un ton plus grave que les SP souffrent d'un grand manque de disponibilité opérationnelle. Il ajouta : « *Quelques SP m'ont fait part de leur intention de résilier leur engagement. Je crains que ces défections engendrent des dysfonctionnements, voire la remise en cause de l'existence même des secours apportés dans des délais admissibles* ».

Certaines communes ne seront plus rattachées au CIS de Gramat

Le capitaine Moulène indiqua que dans le cadre de la révision du plan de défense des communes, la distribution des secours sur une partie des communes de Miers, Mayrinhac-Lentour, Saignes, Flaujac-Gare et Le Bastit sera assurée par un autre centre que celui de Gramat.

Le capitaine J.F. Vargues revint sur la restructuration des secteurs d'intervention qui ne veut pas dire automatiquement celle des secteurs de calendrier. Il ajouta : « *dans ce domaine les amicales concernées doivent se rencontrer, faire preuve de bon sens et peut-être de solidarité pour certaines d'entre elles* ».

Un hommage particulier aux amicales

Le capitaine Falantin rappela l'importance des associations (amicales) au sein des casernes. Il déclara que tout SP devait bénéficier des mêmes soutiens et avantages de la part du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et des actions sociales des amicales.

Les conseillers généraux s'expriment

M. Verdier insista sur la reconnaissance que tous les habitants du bassin de vie de Gramat doivent à leurs SP : « *un bassin de vie que certains veulent délibérément négliger* » ajouta-t-il. Le mot de la fin revint au très charismatique M. Frescaline. Ce dernier, dont la façon chatoyante fait toujours le bonheur de ses auditeurs, rendit lui aussi hommage au courage et au dévouement des SP. Il indiqua que ces derniers jouissaient d'une très haute considération auprès de la population. Il rendit avec humour et malice, un hommage plus soutenu au capitaine Moulène et au caporal-chef Lamagat, deux Aynacois d'origine. Il invita tous les SP à profiter de ce moment de la Sainte-Barbe, un moment de rassemblement avec leur famille.

Le temps des discours terminé, M. Dellac invita les convives à se rapprocher de la table aux couleurs tricolores afin de poursuivre et clôturer la cérémonie autour du verre de l'amitié.

Roland PUECH

NOUVEAU DÉFI DES SAPEURS-POMPIERS

Le nouveau défi des sapeurs-pompiers de Gramat a été relevé : courir 2 marathons la même année.

Après Paris le 10 avril dernier, ils ont atteint leur objectif le dimanche 27 novembre en bouclant les 42,195 km du 21^e marathon de La Rochelle. Parmi les 4 540 coureurs classés, voici les résultats obtenus par nos 3 sapeurs-pompiers gramatois :

- Patrick Pradayrol en 3 h 55 ;
- Serge Moulène en 4 h 48 ;
- Brice Foucault en 5 h 10.

Nos sapeurs-pompiers assistés par Jérôme Terrioux ont couru une nouvelle fois pour l'association Christie pour la vie destinée à venir en aide à des enfants porteurs d'une maladie inconnue leur interdisant toute exposition à la lumière du jour et du soleil.



Brice Foucault, Serge Moulène, Patrick Pradayrol

David ARNAL

BOU ET CIRQUE MISÈRE

Ce dernier trimestre 2011 a été marqué par la venue du spectacle *Bou* et les 3 jours le 11 octobre et *Cirque Misère* les 10 et 11 décembre.

Ces spectacles proposés par le Parc naturel régional et portés par la communauté des communes, se sont posés à Gramat : la municipalité assurait l'accueil de *Bou* et Gramat animation culturelle *Cirque Misère* avec l'aide des employés municipaux pour le montage et démontage du chapiteau.

En amont des animations étaient proposées aux écoliers des classes maternelles et aux enfants du RAM : Hélène Poussin et Céline Villalta de la compagnie Les Pieds bleus éveillaient les petits à la musicalité des mots, faisaient travailler leur imaginaire en prononçant des mots inventés, familiers, étrangers (créole du cap vert, anglais, italien...). A

l'issue de ces ateliers l'histoire de Bou présentée à la salle des fêtes dans un décor particulier (abri circulaire à l'allure d'un nid douillet) restait tout à fait compréhensible et émerveillait les enfants et leurs parents. Le lundi soir Hélène Poussin et Céline Villalta avaient proposé une réflexion autour de la lecture aux tout-petits : cette intervention s'adressait aux parents et enseignants mais malheureusement le public fut assez restreint.

Julien Candy de la compagnie La Faux populaire le mort aux dents s'adressait lui aux collégiens de Gramat. Installé au gymnase le vendredi 9 décembre il souhaitait montrer comment, en explorant les lois fondamentales de la Terre (la gravité, l'air en mouvement, l'équilibre) on peut faire du spectacle cirque avec de simples objets. Il répondait patiemment aux questions des collégiens et certains essayaient même de l'imiter, pourquoi pas ? Le samedi soir et le dimanche après-midi le chapiteau faisait salle comble avec le spectacle de Julien. Celui-ci



accompagné d'interprètes (fil, skateboard, chant lyrique, acrobatie) essayait de nous faire partager le regard cruel, léger et poétique qu'il porte sur notre monde. Pari réussi.

Une nouvelle saison culturelle itinérante se prépare et Gramat et la communauté des communes ont répondu favorablement aux propositions. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Claudine CURTET
Adjointe à la Culture



LOUIS MAZET

Depuis la rentrée les enfants ont pu assister à plusieurs spectacles qui ont servi de support aux activités du projet d'école.

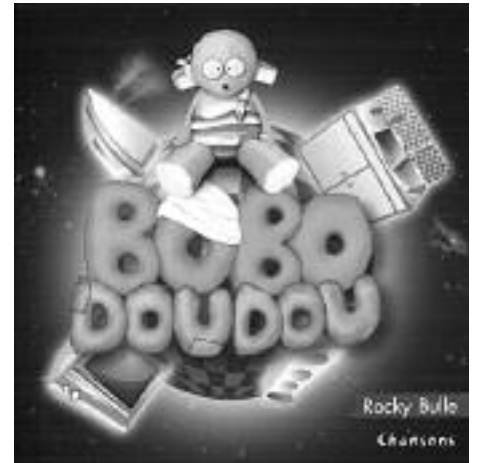
- **Bou et les 3 Zours** par la compagnie Les Pieds Bleus qui a également proposé des ateliers lecture et éveil musical dans l'école.



- **Bobo Doudou** spectacle MAIF à l'auditorium de Cahors alimentant le projet sécurité de l'école auquel s'ajoute une exposition sur les dangers domestiques, une visite à la caserne des pompiers de Gramat et une sensibilisation à la sécurité routière avec la mise en place du dispositif Apprendre la route à l'école maternelle.

- **L'apprenti Père Noël** séance de cinéma offerte par la mairie de Gramat pour patienter jusqu'à l'arrivée du père Noël vendredi 16 décembre à l'école. C'est dans une école joliment décorée que les enfants l'accueilleront en lui chantant des chansons.

Les enseignantes



LA GARENNE

L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 COMMENCE !

L'année 2011 a débuté avec une panoplie d'activités culturelles, artistiques et environnementales au collège La Garenne. En effet, comme chaque année et pour la huitième fois consécutive, tous les élèves de 6^e ont participé au séjour d'adaptation «Qu'elle est belle ma sixième !». Deux journées riches en découvertes pour chaque classe (les 15-16, 19-20 et 22-23 septembre), partie en expédition et en camping chez M. et Mme Estay, à Blanat, où chacune a été chaleureusement accueillie.

Grâce à ce séjour, le respect d'autrui et la connaissance de l'environnement qui sera exploité dans différents cours permettront de bien démarrer leur nouveau cursus scolaire en optimisant leur intégration.

Entre-temps le mercredi 21 septembre a eu lieu la Journée du Sport scolaire pour les 6^e. Le **mardi 11 octobre** et le **vendredi 18 novembre**, sous la direction de M. Audran, professeur de SVT, et de Mme Genot, professeur d'espagnol, et accompagnés par Mme Laborie, M. Lainville et Mme Laure, ces mêmes classes ont étudié l'environnement sur zone humide au marais de Bonnefont, situé à Mayrinac-Lentour, aux sources de l'Alzou. Là, ils ont ainsi pu découvrir un paysage étonnamment unique sur le territoire du Parc naturel régional des causses du Quercy. Leur étude consistait à la sensibilisation d'une zone

protégée avec la découverte de la faune et de la flore mais également, accompagnés des guides-animateurs(trices). Tous les élèves de 6^e ont pu prendre part aux ateliers de fabrication d'empreintes (moulages en plâtre).

Ce même **mardi 11 octobre**, les 602 (classe bilangue) ont rencontré la Délégation européenne ce qui a permis un bel échange culturel et linguistique. Ce programme comprend deux sorties : en automne (le transport étant offert par le Conseil général) et au printemps pour bien voir la différence entre les saisons et l'évolution permanente de la faune et la flore. Nous remercions le Conseil général et le Parc régional des causses du Quercy d'avoir accueilli les élèves, d'avoir offert cette visite enrichissante à de futurs protecteurs de l'environnement.

Du **mercredi 12 au vendredi 14 octobre**, les élèves de 4^e avec leurs professeurs (O. Audran, Nathalie, G. Laborie et C. Dehondt) sont partis à la découverte de l'Auvergne et ses volcans.



Pendant ce temps, le **13 octobre**, les 5^{es} sous la responsabilité de M. Pénicaud, professeur de technologie, ont réalisé l'analyse des constructions gramatoises, où les élèves ont pu voir des bâtiments variés (Centre de secours, médiathèque, Carrefour Contact, le Lion d'or, la mairie, la tour de l'Horloge, etc.), découvrir les notions de voûte, d'arc de décharge, la construction en kit des maisons en bois, comprendre la symbolique des couleurs (rouge pour le boucher, etc.), ou le rang social des habitants d'une époque d'après les façades prestigieuses ou modestes.

Dans la matinée du **vendredi 21 octobre** et pour la 3^e année consécutive s'est déroulé le 14^e cross avec les élèves de l'option DP3 accompagnés d'adultes mal-voyants sur un parcours de 10 km du causse gramatois en collaboration avec le collège Sainte-Hélène. Avec la mobilisation des participants, des parents d'élèves, du personnel du collège et des enseignants, la fête était au rendez-vous comme prévu surtout pour les vainqueurs : G. Grimal, M. Impériale, M. Couly, M. Baras, M. Laporte, C. Masmayoux, M. Couly, F.



Lasfargues, G. Auriel, L. Magnier-Stephan, A. Lamouroux, J. Chochois, M. Laroque, L. Houillon, K. Bounzoul et T. Vizy. Bravo à tous les jeunes et à tous les participants de cette belle journée de cross.

L'après-midi a été consacrée à la citoyenneté où la sécurité est mise en avant sans oublier les différentes préventions (routière, tabagisme, SIDA,...). A noter qu'en UNSS, les filles sont qualifiées en finales départementales de handball et de rugby.

Le **mercredi 9 novembre** Juliette Pauwels élue déléguée au Conseil général Jeune et son suppléant Ely Bourdet ont participé à la séance d'installation à Cahors toute la journée. Effectivement, comme les adultes, ils ont pu écouter le discours d'ouverture

d'André Mellinger, " *Qu'elle est belle ma sixième !* " 14^e cross et... *Partez !* vice-président du Conseil général chargé de l'éducation en début de matinée pour, par la suite, non seulement élire le président et son vice-président mais également être sensibilisé au principe de la citoyenneté à travers la vie de l'assemblée départementale. Adultes et jeunes se rapprochent, main dans la main, afin de mieux connaître leur canton et les activités du Conseil général tout en échangeant sur les actions faites au Conseil général Jeune pour le mandat 2011-2013. Par ailleurs, ils ont également pu participer au forum départemental des droits des enfants et des jeunes.

Le lendemain, **10 novembre**, les représentants des élèves ont suivi la formation des délégués au collège de Saint-Céré.

Dans le cadre du plan départemental d'action culturelle Collège au cinéma, le **mardi 15 novembre** à 14 h 30, les 74 élèves de 3^e sont allés découvrir *Le Tombeau des lucioles* qui raconte l'histoire de deux jeunes Japonais après le largage de la bombe atomique en 1945 sur Kobé.

Le **23 novembre**, les élèves de la section DP3H se sont rendus au Salon de l'auto à Toulouse avec MM. Pénicaud et Bladou à la découverte des métiers de l'automobile

(carrosserie, scellerie, mécanique auto et poids-lourds). Ce dernier secteur a particulièrement intéressé les élèves tout comme les voitures anciennes ou les prototypes (électrique, solaire, etc.).

Le **1er décembre**, des conférences ont sensibilisé les élèves de 5^e aux problèmes de l'environnement et du développement durable avec Mme Castignolles, professeur de physique-chimie.

Le **8 décembre**, dès 14 heures, au gymnase, les 3 classes de 6^e ont participé à un bel échange avec Julien Candy le directeur artiste, jongleur, du Cirque Misère de la Cie La Faux populaire-Le Mort aux dents, qui les a initiés aux mystères de sa profession.

Le **13 décembre**, sortie théâtre proposée par Mme Castignolles pour les 3^{es} à Cahors avec *Les Lueurs de la rue Cuvier* – spectacle

organisé dans le cadre de l'Année internationale de la chimie 2011 par Carrefour des sciences et des arts et chimie pour tous Midi-Pyrénées. L'année de la chimie 2011 vise à amener un public toujours plus large à se familiariser avec les sciences à travers, notamment, cette pièce de théâtre qui nous emmène dans l'ambiance étrange d'un laboratoire, dans la vie et le parcours de Pierre et Marie Curie. Une œuvre originale créée par Christel Larrouy qui revisite à sa manière cette femme d'exception (unique femme ayant reçu deux prix Nobel de chimie, il y a 100 ans !).

Deux ateliers scientifiques de physique-SVT avec un petit jardin d'application ont été mis en place pour cette année scolaire. Effectivement, les 6^{es} suivent le programme de science et vie de la terre avec Cultivons la Garenne encadré par M. Audran, et animé par l'intervention de Nicolas Pradère (primeurs certifiés d'agriculture biologique). Quant à Mme Castignolles, elle s'occupe des 5^{es} en physique chimie en étudiant La Chimie dans le jardin. Ce projet se base sur le volontariat des élèves (actuellement deux groupes de 13 élèves) qui scrutent la croissance et les rythmes des végétaux, tout en participant activement à la réalisation de ce jardin à travers les techniques d'agriculture (semence, bouturage, etc., puis récolte). Le deuxième atelier, quant à lui, s'intéresse particulièrement à l'analyse du sol, de l'eau et aux engrais chimiques ou biologiques. Selon la réussite de ce petit jardin, aura lieu le marché aux plantes qui est prévu pour le **mois de mai prochain**. En attendant, souhaitons beaucoup de courage à nos jardiniers en graine.

Pour la deuxième année, tous les vendredis après-midi sur les deux premiers semestres, la commission Jeunesse des sports propose une animation de spéléologie pendant l'heure d'étude aux élèves de 6^e et 5^e volontaires ayant peu d'activité extra et intrascolaire. Afin de pouvoir y aller et en profiter pleinement, la mairie de Gramat leur alloue gratuitement le minibus.

Rappelons que le collège bénéficie d'un nouveau conseiller d'orientation, M. Ravel, qui pourra répondre volontiers aux questions des jeunes sur les études qu'ils envisagent et les métiers qui s'y réfèrent.

Enfin, les élèves, l'équipe éducative et les agents du collège La Garenne souhaitent à tous une bonne année 2012 riche en émotions, savoirs et découvertes !

Aurore ROUBERTOU
Documentaliste remplaçante

Les élèves de 6^e à la découverte de leur espace proche

En 6^e, le programme de géographie débute par la découverte de l'espace proche des élèves : paysages et territoires. Lors d'un cours précédent, les collégiens avaient pu découvrir l'organisation du territoire local à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) en salle informatique. Le logiciel Google Earth leur avait permis d'utiliser la « géo localisation » par satellite et de jouer avec les échelles : locale, départementale, régionale, nationale, continentale et mondiale.

Un circuit pour explorer Gramat avait été pré-établi à l'aide de l'application Google maps. Puis c'est « armés » du plan de Gramat qu'ils sont partis à la « (re)découverte » concrète de leur terroir le **lundi 19 septembre 2011** pour les 6^e A, et le mercredi 28 septembre 2011 pour les 6^e B. Les élèves ont pu mesurer le temps nécessaire afin de parcourir un itinéraire précis en manipulant des documents du quotidien, notamment les cartes touristiques de Gramat. Cette sortie ludique et pédagogique leur a permis de définir les composantes du territoire : habitat, espaces de loisirs, établissement de santé, bâtiments administratifs, établissements scolaires, éléments naturels, usines, commerces...

En conclusion, en classe, les jeunes géographes en herbe ont pu réaliser leur premier croquis légendé d'un paysage gramatois.



Rendez-vous citoyen !

Ce rendez-vous annuel fin septembre se veut être la plus importante manifestation environnementale de l'Europe. **Vendredi 23 septembre**, à l'initiative de la mairie de Gramat et du centre Leclerc, les classes de CM2 et 6^e de Sainte-Hélène ont participé à l'opération Nettoyons la Nature. Encadrés par Mmes Halgand, Dubet, Sanchez, Lassale et Lacombe, munis de tee-shirts et de gants, les élèves ont ramassé les déchets abandonnés sur nos espaces naturels du centre-ville. Une

collation offerte par le centre Leclerc a clôturé cet après-midi citoyen.



Les classes de 6^e à Figeac

« Dans le cadre de du programme d'histoire-géographie, de français et d'arts plastiques, nous sommes allés à Figeac **jeudi 29 septembre**. Accompagnées de nos professeurs nous avons découvert les vieilles rues de la ville avant d'entrer dans le musée Champollion. Nous avons commencé la visite par la naissance des Écritures, ensuite dans un atelier nous avons écrit sur des tablettes d'argile ou testé des tampons encreurs égyptiens. Après avoir déjeuné dans les jardins du collège Jeanne d'Arc, nous sommes allés place des Écritures admirer la grande Pierre de Rosette. » (Les élèves de 6^e)



Conte-animation en maternelle : Les Pieds bleus

En 2011, le Pays bourien et le Parc régional des causses du Quercy lancent de façon commune une saison culturelle itinérante.



Cette action culturelle vise à favoriser les liens entre les spectacles et les territoires par des moments de rencontres. Un partenariat avec l'ADDA du Lot, outil du Conseil général pour le spectacle vivant, l'inspection

académique et les compagnies associées offrent des spectacles sur le temps scolaire ; et c'est ainsi que **lundi 10 octobre** les élèves de la maternelle se sont rendus à la salle des fêtes de Gramat pour assister au spectacle musical *Bou* donné par la compagnie Les Pieds bleus. Spectacle qui mêle visuel (jeux d'ombres et d'images, mouvements chorégraphiques) et son (musique, chansons, jeux sur la sonorité des mots, bruitsages).

Le cross du collège

Pour terminer cette première période du 1er trimestre, les professeurs d'EPS Mme Dufaut et M. Bordage ont organisé le **vendredi 21 octobre** après-midi sur le site de Cancel, le traditionnel cross de l'établissement. Cette année, les organisateurs ont souhaité élargir en invitant les CM2 de Sainte-Hélène, ceux de l'école d'Alvignac et de Mayrinhac-Lentour ; pour rendre cette manifestation sportive encore plus conviviale, les élèves étaient autorisés à se déguiser.

Les CM2 se sont imposés sur 2500 m : épreuve remportée en 11 minutes par Marin Bressac, la première féminine de l'épreuve est aussi une CM2, Julie Boy !

Classement CM2 Garçons : Marin Bressac (1^{er}), Maël Rouillon (2^e), Joseph Jubert (3^e).

Classement CM2 Filles : Mayeni Lehouelleur (3^e), Marie Boy (2^e), Julie Boy (1^{ère}).

Valentin Galibert est arrivé premier des 5^{es}-4^{es}-3^{es}.

Un goûter était offert en rentrant au collège, suivi de la remise des médailles et des coupes aux vainqueurs.



Nettoyage d'automne par les classes de CM1 et CM2

Les classes de primaires et de 6^e en collège ont participé à cette opération dans les rues de Gramat encadrées de leurs enseignants et de Mmes Halgand, Bulot. Un goûter offert par le centre Leclerc a clôturé cet après-midi.

Bourses aux jouets

Organisé par l'Amicale des anciens élèves de l'établissement scolaire Sainte-Hélène, beaucoup de parents et d'élèves se sont retrouvés **dimanche 20 novembre** à la salle

des fêtes de Gramat, pour vendre ou acheter des jouets d'occasions. Une bonne ambiance a régné toute la journée, de nombreuses personnes sont venues flâner le long des stands, tenus par des élèves ou des parents. Le bénéfice de cette bourse aux jouets servira à une partie de l'organisation de la grande fête des 170 ans de l'établissement, samedi 23 juin 2012.



Opération Chocolats de Noël

L'opération de vente de chocolats vient de s'achever. Le bilan de cette action est très positif puisque nous en avons retiré un bénéfice de 566 €. Cette somme représente un "coup de pouce" non

négligeable pour les projets d'achats pour le foyer. Aussi, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre participation nombreuse et enthousiaste. Nous remercions également ceux qui ont donné de leur temps pour que cette action soit un succès. Merci de la part de toute l'équipe de l'association Culture et loisirs du collège Sainte-Hélène.



Les élèves de 3^e à Toulouse

Les élèves de 3^e se sont rendus **lundi 21 novembre** à Toulouse au salon de l'automobile dans le cadre de leur préparation à l'orientation, accompagnés de Mme Curtet et de M. Bordage. Une opération visant à promouvoir les métiers de l'automobile aux garçons comme aux filles !

M. V. Augeay, chef d'établissement, Mme V. Chermette, directrice, les enseignants, la communauté éducative et de service, vous offrent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES ÉCOLES ET COLLÈGE PUBLICS DE GRAMAT

L'Association de parents d'élèves écoles et collège publics (APE FCPE) de Gramat a tenu sa réunion de rentrée et un nouveau bureau a été élu.

Le bilan de l'année passée a été encore une fois très positif.

Outre les aides apportées aux différents établissements notre association a été plus que jamais présente dans toutes les instances où l'on doit défendre les parents. Conseils d'écoles, conseil d'administration du collège, différentes commissions, conseils de classes (et des correspondants élus dans les conseils d'administration des lycées du Lot).

Nous sommes l'association de parents d'élèves seule reconnue comme interlocutrice dans les différentes instances sur le plan départemental, académique et national. Nous sommes présents dans les conseils départementaux de l'Education nationale (là où se décide les ouvertures fermetures de classes, de postes...) où nous avons 2 représentants de Gramat, au conseil d'éducation du Conseil général (1 représentant de Gramat).

Ainsi, grâce à notre affiliation FCPE, notre représentativité n'est pas un vain mot, et

notre efficacité est bien réelle, car les revendications des parents par notre action sont forcément défendues et présentées aux décideurs (Inspection académique, Rectorat, Conseil général...).

En ce qui concerne les aides, le bilan de l'année est aussi bien réel et vérifiable. C'est grâce au dévouement des adhérents, et leur travail bénévole, que nous avons pu récolter des fonds (loto, vente de livres, etc.) et ainsi, par notre aide financière, permettre à tous les établissements d'avoir un soutien non négligeable dans la réalisation de leurs projets pédagogiques. Par ce biais, toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à Gramat (écoles et collège publics) bénéficient donc des aides apportées par notre association (FCPE).

Aides de l'association des écoles et collège publics FCPE pour l'année scolaire 2010/2011

Primaire Clément Brouqui

Voyage/séjour CM2 et sorties cinéma :

3 249,40 €

Maternelle Clément Brouqui Sortie et spectacle 3 *Chardons* : 580 €

Maternelle Louis Mazet Spectacles et sortie poney club : 1 400 €

Collège La Garenne Sorties ski 5°, Auvergne 4°, déplacement section rugby : 2 100 €

Soit un total : 7 419 €

Cette année encore, grâce au succès de notre loto, nous allons pouvoir aider les différents projets, selon une répartition qui essaiera de favoriser le plus grand nombre d'élèves possible... (projets classes entières au primaire, niveaux de classe au collège...). Bien sûr ces aides sont réparties en fonction de notre trésorerie et peuvent varier d'une année à l'autre (selon nos recettes et le nombre de projets validés APE FCPE collège La Garenne).

Guy BEAUFUMÉ
Président

Le bureau

Président : Guy Beaufumé

Vice-président : Christian Le Gallic

Secrétaire : Catherine Lefrançois

Trésorière : Corinne Vassivière

Ce trimestre d'automne-hiver se termine. Les belles journées exceptionnelles de cette année ont bénéficié aussi aux adhérents. Voici les nouvelles du Club.

Les moments qui ont marqué ce trimestre

Du 8 au 15 octobre, le voyage au Tyrol a parfaitement honoré le programme séduisant qui avait tant attiré les inscriptions. Musique, spectacles, magnifiques paysages du Tyrol et de l'Italie. Longtemps après le retour, certains encore ne parlaient plus que de ce voyage.



TYROL. Devant le géant du musée du cristal de Swarovski à Wattens

Le samedi 22 octobre, le loto annuel s'est tenu à la salle de fêtes. Le public est venu nombreux au point qu'il a fallu rajouter des tables. La partie spéciale enfants a aussi attiré plus de participants que prévu. On ne peut qu'être satisfait de cette soirée. Le Club de la gaieté remercie bien tous les participants et généreux donateurs.

Jeudi 3 novembre, la gendarmerie a sensibilisé les adhérents au cours de l'après-midi « sécurité » des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées. Information au sujet des précautions à prendre pour éviter de se faire voler ou piéger, que ce soit à la maison, dans les lieux publics, par courrier, par Internet, ... Un film, véritable reflet de situations de la vie courante, a suivi pour illustrer ces explications. Merci à nos gendarmes avec qui les discussions ont continué pendant le partage d'une petite collation accompagnée d'un verre, de jus de fruits bien entendu.

Vendredi 4 novembre, dans le cadre de la

Semaine bleue, le club a reçu dans ses locaux une trentaine d'enfants de l'école maternelle Louis Mazet. Avec les Anciens, ils ont disputé des parties acharnées de jeux de société, agrémentées de quelques anecdotes racontées par les anciens rappelant leurs jeunes années et mêlant français et occitan. Les enfants étaient ravis. L'après-midi s'est terminée par un léger goûter et un petit cadeau offert aux enfants.

Le jeudi 17 novembre, la traditionnelle sortie pour déguster les pets de nonnes, assortie de

par mois. Ainsi, le groupe est revenu à la grotte du Cuzoul, est monté au Roc des Monges sur les hauteurs de Saint-Sozy, est revenu à Lunegarde avec participation conviviale de nos adhérents de ce village, et cette fois retour après la nuit tombée pour voir les illuminations. Près de 40 participants se sont retrouvés à Lunegarde.

L'atelier informatique

Pour les loisirs et l'utilisation pratique personnelle. Toujours plus de participants, plus de 40. C'est beaucoup. Beaucoup d'enthousiasme aussi, tant de la part des animateurs que des participants, qu'ils soient débutants ou non. 4 animateurs, 2 groupes de participants, voire 3 selon les séances pour satisfaire et se mettre à la portée de chacun. Tous y trouvent du plaisir et beaucoup se découvrent des qualités et aptitudes qu'ils n'imaginaient pas. Bien des rires, l'ambiance reste toujours à la bonne humeur.

Les dates à venir pour les activités programmées sont les suivantes.

Le mardi 10 janvier, la galette des rois à la salle du club.

Le dimanche 15 janvier, le repas de fin d'année à la salle des fêtes.

Le vendredi 27 janvier, la belote publique à la salle des fêtes.

Le mardi 7 février, l'après-midi « crêpes » à la salle du club.

Le jeudi 25 février, la belote interne ouverte aux clubs du secteur, à la salle du club.

Le jeudi 4 mars, l'assemblée générale à la salle des fêtes.

Le jeudi 18 mars, la traditionnelle sortie stockfish.

Rappelons que vous êtes toujours invités à venir nous rejoindre au Club de la gaieté. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Vous pouvez adhérer en contactant notre président Raymond Estibals au 05 65 38 70 91, ou un membre du bureau, ou encore en venant le mardi après-midi à partir de 14 heures à la salle du club.

Le conseil d'administration vous souhaite à chacun une très bonne année 2012, une bonne santé, beaucoup de bonheur et toutes choses agréables pour vous et votre entourage.

Le bureau

Les personnes qui ne sont pas de Gramat désirant recevoir *Le courrier de Gramat* peuvent en demander l'envoi à l'accueil de la mairie en fournissant une enveloppe libellée à leur adresse et affranchie au tarif en vigueur pour 60 g.

Le journal peut aussi être consulté sur internet en tapant www.gramat.fr

Bulletin municipal d'information - Tirage 2000 exemplaires
Rédactrice en chef : J. HALGAND - Comité de rédaction : J. HALGAND - B. VIALATTE
Rédaction : mairie de Gramat - 46500 GRAMAT
Imprimerie Gramatoise - Route de Cahors - 46500 GRAMAT
N° ISSN 1274-5936 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2012

UNE BONNE DYNAMIQUE ET UN AVENIR INCERTAIN

Les cours de l'école de musique sont dispensés au collège La Garenne (06 86 73 62 93).

Régulièrement il est intéressant de faire le point en ce qui concerne la mission d'enseignement de la musique. Car cette pratique ouvre des horizons nouveaux pour nos enfants, comme jouer dans des orchestres une fois adulte ou même en faire leur métier (professeur, accordeur, fabricant d'instruments,...). Mais quel que soit leur avenir c'est toujours un plus dans leur équilibre personnel et pour leur entourage.

Pour cela le cadre apporté par les écoles de musique est idéal : formation à l'écriture et à la lecture des notes de musique, apprentissage d'un (ou plusieurs) instrument sous la direction bienveillante d'un maître en la matière, professeur embauché par l'école. Et pour progresser, une évaluation régulière est mise en place.

Toute cette organisation est validée et aidée financièrement par le Conseil général, et la commune de Gramat participe au niveau de ses élèves résidents. Une association gère l'ensemble. On peut en retenir les éléments suivants : sa gestion n'est effectuée que par des bénévoles, 13 professeurs sont salariés à temps partiel pour 130 cours (l'association participe tant qu'elle le peut à leurs frais de déplacement, ruralité oblige), l'association règle toutes les charges qui incombent à l'activité (dont le loyer et le chauffage), il n'y a aucun avantage en nature quel qu'en serait l'origine.

Le schéma ci-dessous montre la pratique des instruments et leur place parmi les élèves.

Il faut noter le large éventail des instruments pratiqués et l'arrivée depuis l'an dernier de la guitare rythmique

(guitare sèche ou électrique) qui répond bien à une demande en ciblant les adolescents.

À Gramat, différentes pratiques collectives, comme l'**orchestre**, la **chorale**, la **musique traditionnelle**, le **cours d'improvisation**, peuvent aider en diversifiant le plaisir de jouer de la musique.

Pour les petits, on trouve l'**éveil musical** avec une méthode d'apprentissage appropriée, et pour les plus grands – fait rare dans le département - un **cours de culture musicale** sous la forme d'exposés d'une heure chaque samedi à 18 heures. Sa particularité est d'être à la carte puisque le thème varie à chaque séance.

Toute cette dynamique est remise en question puisque le montant annuel de l'aide du Conseil général (séance du 18 novembre dernier) ne dépassera plus à terme celui de la participation des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités.

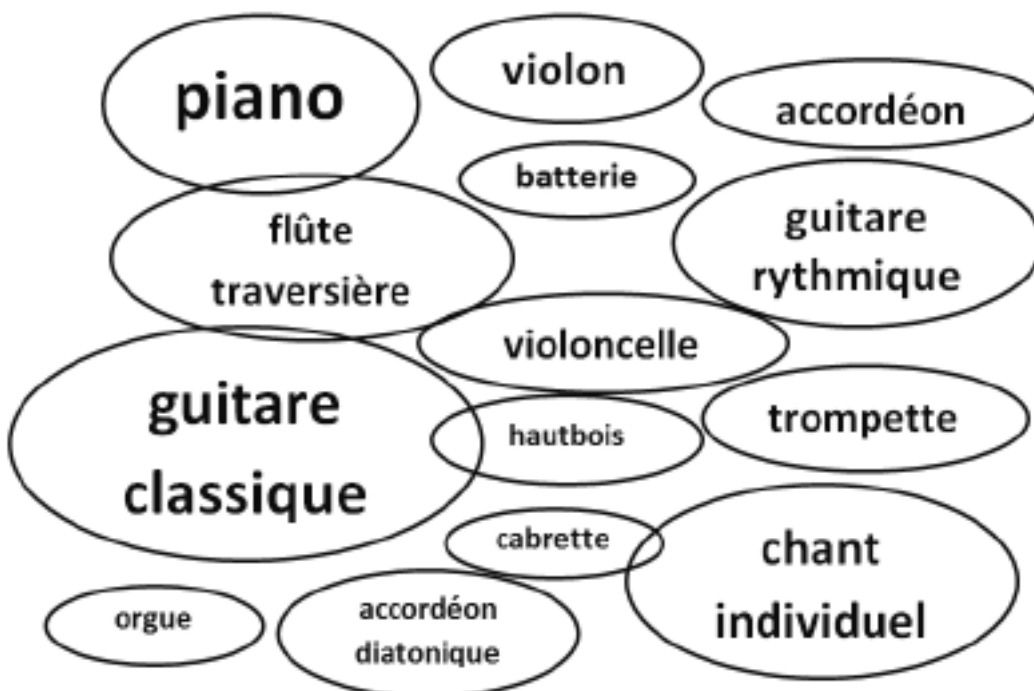
Et la spécificité territoriale locale fait que l'école de musique est particulièrement touchée. En l'état actuel ce sera un manque à gagner de 20 000 € pour un budget de 75 000 €.

À partir de là deux hypothèses se présentent :

- 1) continuer en appliquant la réalité des coûts à ses membres,
- 2) stopper toute activité de l'école de musique cantonale.

En résumé : une bonne dynamique à moindre coût et ne pas pouvoir continuer, c'est vraiment en dépit du bon sens.

Jean LECOMTE
Président de l'association



RÉPARTITION DES INSTRUMENTS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE
en proportion des effectifs

EMPLOI SERVICE

Créée en 1988, Emploi-services est une petite PME gramatoise représentant 18 salariés (13 équivalents temps complet en insertion) et 5 permanentes.

Cette association intermédiaire de loi 1901 (sans but lucratif), conventionnée par la préfecture, sert de lien entre les demandes et les offres d'emplois sur les cantons de Gramat, Labastide-Murat, Souillac, Livernon et Lacapelle-Marival.

Elle œuvre dans l'insertion : réinsérer les personnes en recherche d'emploi en leur procurant des heures de travail auprès d'utilisateurs tels des particuliers, des entreprises, des collectivités ou des associations. Elle les aide également à mettre en forme un projet professionnel. Pour cela l'association leur propose un suivi individualisé dans leur démarche de recherche d'emploi ou de formation. Un pôle informatique est mis à disposition des demandeurs pour actualiser leur situation pôle emploi, créer leur espace personnel,

faire des recherches d'emploi, répondre à des offres ou rédiger leur CV.

Depuis décembre 2009 Emploi-services a obtenu un label qualité pour son activité d'insertion par l'activité économique : le label Cedre garant d'une méthodologie contrôlée par le biais d'audits.

Un sondage effectué auprès de 125 utilisateurs, aussi bien particuliers qu'entreprises montre que 97 % sont satisfaits des prestations et 87 % satisfaits de la qualité du travail fourni par les salariés.

Quelques chiffres au 31 octobre 2011

Personnes nouvellement accueillies en 2011 : 61

Personnes mises à disposition : 152

Suivis individuels effectués : 60

Nombre de contrats conclus : 1.789

Nombre d'utilisateurs : 249

Nombre d'heures effectuées par les salariés : 20.181

INSERTION DE 52 PERSONNES A LA SORTIE DE NOTRE ASSOCIATION

Entrées en formation : 5

Création d'entreprises : 4

Contrats à durée déterminée : 16

Contrats à durée indéterminée : 5

Contrats aidés par l'Etat : 19

Missions intérim régulières : 3

Emploi-services est à votre disposition au Pôle social, faubourg Saint-Pierre à Gramat, du mardi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tél. : 05 65 38 88 80. Fax : 05 65 38 88 89

Courriel : emploi-services@orange.fr

La direction

ENVIRONNEMENT

UN PROJET DE JARDINS FAMILIAUX

Dans le cadre de l'aménagement de La Garenne la municipalité souhaite réserver une zone à l'implantation de jardins familiaux, qu'on appelle aussi jardins partagés. Ce sera un aménagement esthétique de l'espace et aussi un lieu de vie, de rencontre et de partage autour du jardinage.

L'association Les Jardins de Gramat vient de se créer. Si vous êtes intéressés à participer à la création de ces jardins ou à venir jardiner vous pouvez contacter M. Ziani au 05 65 33 15 48.

Didier RUSCASSIE

VIN D'HONNEUR DE FIN D'ANNÉE À LA MAIRIE

Fidèle à la tradition, M. le maire de Gramat a convié les employés communaux et les conseillers municipaux le 14 décembre dans la salle du conseil. Il fit un rapide tour d'horizon à une assistance moins nombreuses que l'an passé, puis présenta ses vœux pour 2012.

La rédaction



Naissances

| | |
|-------------------|--------------------|
| le 16 septembre : | Noah Kury |
| le 23 septembre : | Tom Laquintat |
| le 19 octobre : | Léna Dagnaud |
| le 28 octobre : | Isaac Compeyron |
| le 4 novembre : | Ewen Frauziols |
| le 12 novembre : | Noah Kohlman Malvy |
| le 25 novembre : | Rose Guilbert |
| le 29 novembre : | Emma Chevallier |
| le 22 décembre : | Téa Védrunes. |



Bienvenue à tous ces bébés et félicitations aux parents.

Mariage

Le 29 octobre : Madiha Dridi et François Soriano.

Félicitations aux époux.

Décès

| | |
|-------------------|--|
| Le 2 octobre : | Emile Devaux, marié, 79 ans |
| le 7 octobre : | Pierre Pacaud, célibataire, 32 ans |
| le 25 octobre : | Nicole Garnes, épouse Dominguez, 73 ans |
| le 27 octobre : | Simone Cadiergues, veuve Landes Delpon, 83 ans |
| le 29 octobre : | Antoinette Courbet, veuve Lamothe, 88 ans |
| le 30 octobre : | Albert Rigouste, veuf, 83 ans |
| le 1er novembre : | Emilienne Giraud, veuve Darnis, 89 ans |
| le 4 novembre : | Jean-Noël Bourdier, célibataire, 65 ans |
| le 8 novembre : | Rosa Barrat, célibataire, 84 ans |
| le 9 novembre : | Léa Joyeux, veuve Thamié, 86 ans |
| le 22 novembre : | Paulette Binet, épouse Le Liard, 76 ans |
| le 27 novembre : | Jean-Pierre Roques, veuf, 89 ans |
| le 30 novembre : | Suzanne Jaubertou, veuve Arrighi, 84 ans |
| le 3 décembre : | Renée Grailhes, veuve Guyon, 80 ans |
| le 6 décembre : | Jean Bouat, célibataire, 82 ans |
| le 6 décembre : | Jean-Marc Peyrard, marié, 74 ans |
| le 7 décembre : | Edouard Mazet, marié, 87 ans |
| le 16 décembre : | Raymond Beuge, veuf, 86 ans |
| le 20 décembre : | Raymonde Decros, célibataire, 63 ans |
| le 23 décembre : | Jean-Baptiste Vareille, 74 ans |
| le 30 décembre : | Maurice Laforgue, célibataire, 88 ans. |

Nos sincères condoléances.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Janvier

| | |
|---------------|---|
| Dimanche 8 : | cours de danse country – 13 h 30, salle des fêtes (Canyon's Dancer). |
| Vendredi 27 : | concours de belote – Salle des fêtes (Club de la gaieté). |
| Vendredi 27 : | comédie humoristique, avec la compagnie Evasion du nord du Lot – 21 heures, salle de l'Horloge (Gramat animation culturelle). <i>"Bienvenue chez le psy"</i> |
| Dimanche 29 : | forum des associations à but social (CCAS/Commune de Gramat). |

Février

| | |
|---------------|---|
| Samedi 4 : | théâtre d'improvisation, avec la compagnie Théâtre d'improvisation de Cajarc - 21 heures, salle de l'Horloge (Gramat animation culturelle). |
| V. 10-S. 11 : | auditions de l'école de musique et concert piano Salle de l'Horloge (Music Passion). |
| Dimanche 12 : | repas dansant – 12 heures, salle des fêtes (Fnaca). |
| Vendredi 17 : | soirée slam, avec le collectif Script tonique - 21 heures, salle de l'horloge, tarif unique 3 € (Gramat animation culturelle). |
| Dimanche 19 : | cours de danse country – Salle des fêtes (Canyon's Dancer). |

Mars

| | |
|--------------|--|
| Vendredi 2 : | soirée PNR – Salle de l'Horloge. |
| Dimanche 4 : | Salon des collectionneurs – Salle des fêtes. |

| | |
|---------------|---|
| Samedi 10 : | cirque spectacle, avec la compagnie Les bouilles tordues - 20 h 30, salle de l'Horloge (Gramat animation culturelle). |
| S. 10-D. 11 : | stages et soirée country – Salle des fêtes (Canyon's Dancer). |
| Dimanche 18 : | loto de l'école Sainte-Hélène – 14 heures, salle des fêtes. |
| Samedi 24 : | pièce de théâtre au profit des restos du cœur 20 h 30 - Salle de l'horloge |
| Vendredi 30 : | spectacle avec Les Jumeaux - Salle des fêtes (Ecole Sainte-Hélène). |

Avril

| | |
|-----------------|---|
| Dimanche 1 : | cours de danse country – 13 h 30, salle des fêtes (Canyon's Dancer). |
| Vendredi 6 : | * spectacle de Gramat animation culturelle – Salle de l'Horloge - 21 h - Chansons françaises <i>"Des fourmis dans les notes"</i> |
| Sam 7 - Dim 8 : | stage danse salsa – Salle des fêtes (Viens danser). |
| Vendredi 20 : | spectacle de Gramat animation culturelle – Salle de l'Horloge - 21h - Jazz quartet <i>"Chez Barbaro"</i> |
| Samedi 28 : | cours de danse salsa – 14 heures, salle des fêtes (Viens danser). |
| Dimanche 29 : | loto de la crèche parentale – 14 heures, salle des fêtes (Association La Maison des petits). |

* vous pouvez consulter le programme de Gramat animation culturelle sur le site www.gramat-animation-culturelle.com